

# Code de conduite de Gurit

## Table des matières

<b>Remarques introductives</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Gurit et tous les employés de Gurit se conforment pleinement à la loi</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Gurit fournit des informations ouvertes, véridiques et égales à toutes les parties en même temps.</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Gurit prend soin des personnes et de l'environnement naturel</b> .....	<b>4</b>
3.1 Responsabilités individuelles.....	4
3.2 Actions et rapports de l'entreprise en matière de développement durable .....	4
<b>4. Gurit adhère à un niveau élevé d'éthique des affaires</b> .....	<b>4</b>
4.1 Gurit respecte les exigences du droit de la concurrence .....	5
4.2 Gurit évite les conflits d'intérêts .....	5
4.3 Gurit lutte contre la corruption et les pots-de-vin.....	5
4.4 Gurit Relations avec les clients et les fournisseurs .....	6
<b>6. Gurit et les employés de Gurit protègent et veillent à la bonne utilisation des biens de l'entreprise</b> .....	<b>7</b>
6.1 Utilisation des actifs .....	7
6.2 Confidentialité .....	7
6.3 Confidentialité des données .....	7
<b>7. Respect du code</b> .....	<b>7</b>
7.1 Documentation et octroi de dérogations et d'exceptions.....	7
7.2 Comment signaler une préoccupation.....	8
7.3 Conséquences de la non-conformité.....	8
7.4 Contrôle .....	8

Version publiée le 28 mars 2023. Remplace la version du 28 avril 2020

## Remarques introductives

### **Notre vision : La passion au service d'un avenir durable**

Cette vision est destinée à nous inspirer dans notre travail quotidien et à nous donner la motivation nécessaire pour être performants. Elle pose également les fondements de l'objectif de l'entreprise et montre clairement la raison d'être de Gurit. Dans tout ce que nous faisons, nous prenons soin des ressources naturelles, sociales et économiques pour nous et pour nos enfants.

### **Notre mission est l'énergie éolienne et l'allègement.**

Nous sommes un partenaire commercial pour les clients du secteur de l'énergie éolienne dans le monde entier, spécialisé dans les pales d'éoliennes. Grâce à nos offres uniques et à notre compréhension approfondie de la chaîne de valeur, nous contribuons à accroître la compétitivité de l'énergie éolienne et à promouvoir sa croissance durable. Pour les applications légères, nous utilisons nos connaissances et notre expertise pour fournir des matériaux et une ingénierie de haute performance.

### **Nos valeurs**

Nos valeurs fondamentales constituent un cadre qui guide nos actions quotidiennes et la manière dont nous réagissons aux décisions difficiles. Elles soulignent ce qui est important pour nous et la manière dont nous voulons et devons mener nos activités. Les valeurs fondamentales définies sont les suivantes

- **Réussir ensemble**
- **La sécurité avant tout**
- **Durabilité**
- **L'orientation client**
- **L'innovation**
- **Leadership en matière de coûts**

Garder ces valeurs comme une priorité dans tout ce que nous faisons nous aidera à trouver la meilleure façon de faire notre travail et à nourrir notre culture d'entreprise à l'avenir. Le succès de Gurit est directement lié à chacun de ses employés et nous portons tous une responsabilité importante dans la mise en œuvre et le respect de ces valeurs au quotidien. Elles nous guideront également dans les situations conflictuelles internes ou liées à l'activité de l'entreprise.

Analyser ces situations en se basant sur ces cinq valeurs nous aidera à prendre des décisions réfléchies. De plus amples informations sur la vision, la mission et les valeurs sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.gurit.com/vision-and-mission/>

### **Nos principes**

Grâce à notre engagement, nous favorisons un climat d'affaires motivant et gratifiant au profit de toutes les parties prenantes internes et externes, y compris les actionnaires, les fournisseurs, les clients et le grand public. Bien que nous menions nos activités dans le cadre de nos valeurs fondamentales, Gurit reconnaît que la conduite de ses activités doit être strictement conforme à toutes les lignes directrices présentées dans le présent code de conduite de Gurit. Le code de conduite de Gurit est conçu pour nous aider à respecter les règles éthiques et juridiques dans notre travail quotidien et s'applique à l'ensemble du groupe Gurit. Gurit soutient les *dix principes du Pacte mondial des Nations unies* dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption et s'efforce de les intégrer dans sa stratégie et ses politiques.

La réputation de Gurit dépend du comportement et de la conduite de chacun d'entre nous. Un comportement ou une conduite inappropriés, même de la part d'un seul employé, peuvent causer un préjudice grave à Gurit et ne sont pas acceptables. Nous attendons donc de chaque employé de Gurit qu'il défende la réputation de Gurit. Il incombe à chaque employé de Gurit de veiller à ce que son comportement soit pleinement conforme au code de conduite de Gurit.

## 1. Gurit et tous les employés de Gurit se conforment pleinement à la loi

Gurit exerce ses activités sous réserve des lois et règlements en vigueur dans différents pays. Gurit et chaque employé doivent respecter et obéir aux lois et règlements de la juridiction dans laquelle ils travaillent. La violation de la loi n'est jamais une option. En cas de violation, l'employé doit s'attendre à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement pour violation de ses obligations en vertu du contrat de travail, indépendamment de toute sanction prévue par la loi.

Si des règles contradictoires existent en raison de coutumes, de normes ou de lois locales, Gurit attend de ses employés qu'ils adhèrent au principe ou à la norme qui fixe le niveau de comportement le plus élevé, qu'il s'agisse d'une partie des principes du présent code ou des exigences locales.

## 2. Gurit fournit des informations ouvertes, véridiques et égales à toutes les parties en même temps.

En tant que société cotée en bourse, Gurit s'engage à maintenir un dialogue ouvert et transparent avec ses actionnaires et investisseurs, les banques, les représentants des médias et d'autres groupes de parties prenantes importants, et se conforme pleinement aux exigences de la SIX Swiss Exchange en matière d'information et de divulgation. En principe, nous fournissons les mêmes informations à toutes les parties en même temps. La communication externe exige une réflexion approfondie et une bonne compréhension des questions juridiques et médiatiques. Par conséquent, seuls les employés spécifiquement autorisés à le faire peuvent répondre à de telles demandes.

**Toutes les demandes des médias et des investisseurs doivent être adressées au personnel désigné.**

En tant que société cotée en bourse, Gurit adhère au principe de l'image fidèle des rapports financiers. Toute personne responsable ou impliquée dans la préparation, l'évaluation et la diffusion des informations financières de Gurit doit fournir aux investisseurs, aux actionnaires individuels, au marché financier et au marché général des informations justes, précises, opportunes et compréhensibles dans les rapports et les documents que Gurit dépose ou soumet à la SIX Swiss Exchange et au public financier dans son ensemble. Les mêmes principes s'appliquent également à toute communication commerciale ou d'entreprise faite par Gurit.

Il est interdit d'utiliser des informations privilégiées ou d'initiés sur Gurit et/ou ses marchés pour acheter ou vendre des titres de Gurit ou de ses partenaires commerciaux. Les informations privilégiées sont des informations qui ne sont pas connues du public et qui sont susceptibles d'influencer la décision d'un investisseur d'acheter, de vendre ou de détenir des actions ou d'autres titres de Gurit. Les informations privilégiées ne doivent pas être transmises à des personnes extérieures (par exemple à des journalistes, des clients, des analystes financiers, des conseillers, des membres de la famille ou des amis). Les connaissances liées à l'information privilégiée doivent toujours être protégées contre tout accès non autorisé. Ces règles n'interdisent pas à quiconque d'acheter ou de vendre des actions ou des titres de participation de Gurit, mais peuvent l'obliger à attendre que des informations importantes et sensibles sur le cours de l'action soient rendues publiques. Toute activité connue sous le nom de délit d'initié peut donner lieu à des poursuites pénales à l'encontre de toute personne impliquée.

### **3. Gurit prend soin des personnes et de l'environnement naturel**

Gurit reconnaît la primauté de la sécurité, du bien-être et de la prospérité de tous les individus, y compris de ses propres employés, de ses clients et des communautés au sein desquelles elle exerce ses activités. La protection de l'environnement naturel est une priorité. Gurit s'engage à minimiser l'impact environnemental de ses activités. Gurit respecte les lois et les règlements relatifs à la protection de l'environnement dans toutes les juridictions où elle opère.

Nombre de nos produits contribuent à rendre notre monde plus durable et à réduire la consommation de ressources naturelles précieuses. Nous sommes toutefois conscients que nos matières premières contiennent des substances dangereuses, qu'elles sont souvent des dérivés du pétrole et que nos processus de fabrication utilisent de l'énergie sous diverses formes. L'utilisation efficace et responsable des ressources naturelles et des matières premières fabriquées est une priorité pour Gurit. L'entreprise cherche à adopter une perspective à long terme dans ses activités et cherche de manière proactive des moyens de minimiser la consommation de ressources par la réduction, la réutilisation et le recyclage là où c'est possible. Nous adhérons également aux meilleures pratiques dans la fabrication de nos produits. Nous communiquons ouvertement les caractéristiques des matériaux et les risques associés à nos matériaux et nous éliminons les déchets et les matières dangereuses de manière appropriée.

#### **3.1 Responsabilités individuelles**

Chaque employé a la responsabilité de maintenir un lieu de travail propre, sûr et sain. Cela s'applique à la fois à la planification technique des lieux de travail, des équipements et des processus, à la gestion de la sécurité et au comportement personnel dans la vie professionnelle quotidienne. La violence et les comportements menaçants sur le lieu de travail ne sont pas tolérés. Il est interdit de travailler sous l'influence de l'alcool ou d'autres drogues légales ou illégales. Les employés de Gurit sont tenus de se familiariser avec les lois sur l'environnement, la santé et la sécurité, ainsi qu'avec les normes et réglementations applicables.

#### **3.2 Actions et rapports de l'entreprise en matière de développement durable**

Les employés de Gurit sont formés pour maximiser leur capacité à mettre en œuvre notre politique de développement durable, notre politique environnementale, notre politique sociale, nos engagements en matière de santé et de sécurité et pour contribuer de manière positive à une manière durable de faire des affaires. Gurit fait tout ce qui est raisonnablement possible pour s'assurer que les responsabilités en matière de santé et de sécurité sont correctement attribuées, acceptées et assumées à tous les niveaux de l'organisation et que toutes les mesures pratiques sont prises pour préserver la santé, la sécurité et le bien-être de l'ensemble des employés et des visiteurs de chacun des sites de Gurit.

Gurit identifie les risques ESG, met en place des systèmes de gestion ESG et publie chaque année dans son rapport sur le développement durable des informations sur des sujets liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité, à la société et à la gouvernance.

### **4. Gurit adhère à un niveau élevé d'éthique des affaires**

Le succès à long terme de Gurit dépend de notre capacité à faire face à la concurrence sur le marché. Tout en négociant durement, nous nous efforçons de mener tous les aspects de nos activités en respectant les normes éthiques et morales les plus élevées et en conformité avec toutes les exigences réglementaires et les lois pertinentes sur chaque site de travail spécifique et au niveau du groupe. En conséquence, les membres du conseil d'administration, les directeurs et tous les autres employés de Gurit sont tenus d'agir avec honnêteté et intégrité, en gérant de manière éthique les conflits d'intérêts réels et apparents entre leurs intérêts personnels et ceux de l'entreprise.

#### **4.1 Gurit respecte les exigences du droit de la concurrence**

Gurit adhère à toutes les lois antitrust (anticoncurrentielle) ou sur la concurrence applicable à ses activités. En particulier, les employés ne doivent pas entamer de discussions avec des concurrents dans le cadre desquelles des accords sont conclus (i) qui affectent les prix, les termes et les conditions ; (ii) qui attribuent des territoires de marché ou des clients à un seul partenaire commercial avec une protection absolue des territoires de marché, ne permettant pas de répondre à des demandes non sollicitées de clients individuels et (iii) qui restreignent, excluent ou faussent la concurrence libre et ouverte d'une manière illégale. Il est également interdit de conclure des accords avec des concurrents pour qu'ils ne participent pas à la concurrence ou pour qu'ils soumettent des offres fictives dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres.

#### **4.2 Gurit évite les conflits d'intérêts**

Il est important pour Gurit que les employés prennent des décisions pour l'entreprise et ne soient pas confrontés à des conflits d'intérêts.

- Faire ou détenir des investissements dans des partenaires commerciaux ou des concurrents

De tels conflits peuvent survenir si un employé travaille pour une autre entreprise ou a un intérêt financier dans une autre entreprise. Les employés ne sont pas autorisés à diriger une entreprise qui est en concurrence totale ou partielle avec Gurit, qui est un fournisseur ou un fournisseur potentiel de Gurit, ou tout autre partenaire commercial de Gurit. En outre, ils ne sont généralement pas autorisés à détenir des intérêts directs ou indirects dans des sociétés non cotées en bourse qui sont en concurrence totale ou partielle avec Gurit. L'achat d'actions de sociétés cotées en bourse - même concurrentes - n'est pas limité.

- Activités extérieures

Les responsables directs doivent être informés par écrit avant qu'un employé n'accepte un emploi ou une activité rémunérée à l'extérieur. Ces activités extérieures peuvent être interdites si elles interfèrent avec les performances professionnelles, sont incompatibles avec les fonctions de l'employé au sein de Gurit ou peuvent donner lieu à un conflit d'intérêts ou de loyauté.

Tout employé confronté à une situation impliquant un conflit d'intérêts réel ou perçu comme tel doit le signaler à sa direction.

#### **4.3 Gurit lutte contre la corruption et les pots-de-vin**

Nous sommes en concurrence pour l'obtention de contrats sur la base de la qualité et du prix de nos produits et services innovants. Aucun employé ne peut, directement ou indirectement, offrir ou accorder des avantages injustifiés à d'autres personnes dans le cadre de ses activités professionnelles, que ce soit en espèces, en hospitalité ou sous toute autre forme.

Les cadeaux d'affaires offerts aux employés des partenaires commerciaux doivent être choisis de manière à éviter toute apparence de malhonnêteté et d'inconvenance à l'égard du destinataire. Aucun fonds ou actif de l'entreprise ne doit être utilisé à des fins illégales, y compris les cadeaux importants offerts à des fonctionnaires ou à des représentants du gouvernement ou à leur profit. De même, les employés de Gurit ne doivent pas accepter de cadeaux, de marques d'hospitalité ou de divertissements susceptibles de fausser le jugement du destinataire et de constituer un subterfuge pour la corruption. Cette exigence n'interdit pas l'acceptation de cadeaux de courtoisie de faible valeur. Tout autre cadeau doit être poliment refusé ou retourné. Les invitations ne doivent pas être acceptées par les employés de Gurit, sauf si, après un examen raisonnable, on peut conclure qu'elles n'influencent aucune transaction commerciale et qu'elles se situent dans les limites d'une hospitalité socialement acceptable.

**Gurit ne donne ni n'accepte d'avantages, de cadeaux somptueux ou d'hospitalité susceptibles de fausser le jugement.**

Les cadeaux, avantages ou marques d'hospitalité donnés ou reçus ne doivent pas dépasser la contre-valeur de 100 francs suisses.

#### **4.4 Gurit Relations avec les clients et les fournisseurs**

Gurit confirme régulièrement dans ses contrats avec les clients certaines normes relatives à l'éthique des affaires et aux politiques de ressources humaines applicables dans ses propres sites de production. Nous attendons de nos fournisseurs, entrepreneurs et intermédiaires ("partenaires commerciaux") qu'ils adoptent une conduite similaire fondée sur des principes. Nous accordons à nos partenaires commerciaux des conditions contractuelles équitables et une contrepartie raisonnable. En retour, nous attendons d'eux qu'ils traitent leurs employés et leurs fournisseurs de manière équitable et honnête. Gurit attend de ses fournisseurs et de ses sous-traitants qu'ils respectent son code de conduite des fournisseurs, sa politique de développement durable et toutes les lois et réglementations applicables.

Gurit achète des matériaux auprès de fabricants qui respectent les lois et réglementations en vigueur. Nous contrôlons et évaluons les performances des fournisseurs en matière d'hygiène et de sécurité et, lorsque les cadres réglementaires locaux sont insuffisants, nous vérifions, par le biais de visites et d'examen, que nos partenaires appliquent les bonnes pratiques de l'industrie.

#### **5. Gurit adhère à des pratiques équitables et non discriminatoires en matière de ressources humaines.**

Nous sommes justes, honnêtes et cohérents dans nos pratiques commerciales et humaines. Nous apprécions chaque employé pour la diversité de ses idéaux, de ses idées, de ses expériences et de son passé. Nous respectons chaque employé. Nous reconnaissons notre souhait mutuel d'être en sécurité, dans les nombreux sens du terme, et de mener une vie saine et réussie.

Gurit s'engage à respecter les droits de l'homme et les droits individuels et à garantir l'égalité des chances en matière d'emploi, indépendamment du sexe, de la race, de la couleur, de l'origine nationale, de l'âge, de l'état de santé ou de tout autre critère de discrimination, et nous appliquons des pratiques équitables en matière d'emploi dans l'ensemble de l'organisation. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, d'humiliation, d'oppression, de harcèlement ou d'offense. En particulier, nous condamnons strictement le harcèlement sexuel et les brimades. Nous rejetons catégoriquement le recours au travail des enfants et au travail forcé.

Cette politique s'applique aux politiques de recrutement et d'embauche ainsi qu'à toutes les relations de travail, y compris les promotions et les salaires, les affectations de travail ou les licenciements.

Gurit respecte les droits des employés en matière d'emploi. Tout en promouvant sa position de manière équitable et légale, Gurit reconnaît le droit des employés à s'organiser légalement et à négocier collectivement.

Conformément à nos valeurs, nous encourageons nos collègues à être innovants, à proposer des idées et à prendre des décisions indépendantes. De même, nous attendons de nos employés qu'ils soient responsables de leurs actions. Ces principes devraient permettre à tous les employés d'atteindre et de contribuer à leur plein potentiel dans tous leurs efforts individuels ou d'équipe. Notre succès repose sur le leadership et la motivation. Nous nous efforçons tous de montrer l'exemple et de vivre nos valeurs.

## 6. Gurit et les employés de Gurit protègent et veillent à la bonne utilisation des biens de l'entreprise

Chaque employé a la responsabilité de protéger les biens et les actifs de l'entreprise.

### 6.1 Utilisation des actifs

Les installations et équipements des bureaux et ateliers de Gurit ne peuvent être utilisés qu'à des fins professionnelles. Cela comprend les téléphones, les photocopieurs, les ordinateurs, y compris les logiciels et l'Internet/Intranet, les machines et les outils.

Tous les comptes de dépenses professionnelles sont documentés et enregistrés avec précision de manière transparente, véridique et opportune.

### 6.2 Confidentialité

Les employés sont tenus de garder confidentielles et secrètes toutes les informations ou connaissances développées ou acquises par Gurit et de ne pas les divulguer à des tiers. Ces informations, en particulier les secrets commerciaux, les informations techniques, financières et toute autre information commerciale, y compris les données relatives à l'approvisionnement, à la fabrication, aux coûts et aux calculs, ainsi que les budgets ou les plans stratégiques, sont des actifs précieux et leur divulgation inappropriée pourrait mettre en péril notre position concurrentielle.

L'obligation de protéger les informations confidentielles subsiste même après le départ de Gurit et nous devons supposer qu'il en va de même pour les collègues qui nous rejoignent vis-à-vis de leur ancien employeur.

### 6.3 Confidentialité des données

Les données à caractère personnel ne peuvent être collectées, traitées et utilisées que si elles sont nécessaires à des fins spécifiques, explicites et légitimes. L'utilisation des données doit être transparente pour les personnes concernées ; leurs droits d'information et de rectification et, le cas échéant, d'opposition et de blocage et d'effacement des données doivent être préservés.

## 7. Respect du code

- En cas de doute, trois principes simples sont à retenir :
- **divulguer le** problème ou le conflit
- **consulter** vos supérieurs directs, le service des ressources humaines ou le service juridique, la direction du groupe ou le conseil d'administration, et
- **documenter** ces étapes par écrit

### 7.1 Documentation et octroi de dérogations et d'exceptions

En cas de dérogation ou d'exception aux politiques stipulées dans le code de conduite de Gurit pour des raisons de jugement commercial, toutes les considérations doivent être documentées par écrit et approuvées par le directeur général du site de Gurit concerné, le directeur général de la zone de marché cible de Gurit concernée ou tout autre membre du comité exécutif.

Aucun employé de Gurit habilité à accorder de telles approbations ne peut autoriser une telle dérogation ou exception à son propre avantage.

Chaque exception accordée doit être déposée avec une copie au bureau du directeur général. Les documents correspondants doivent être soumis par lettre ou par télécopie à l'adresse suivante Gurit Services AG, CEO Office, Thurgauerstrasse 54, CH-8050 Zurich, Suisse ; FAX +41 (0)44 316 1569

## 7.2 Comment signaler une préoccupation

Si un employé de Gurit a des doutes sur l'applicabilité du présent code, de la loi ou d'une politique de l'entreprise, il doit demander conseil et signaler rapidement toute preuve de violation du présent code par l'une des voies suivantes :

- leur supérieur hiérarchique,
- Département des ressources humaines,
- Service juridique,
- Gestion de groupe ;
- le comité d'audit et de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration de Gurit Holding AG.
- ou utilisez le formulaire de contact pour signaler une préoccupation sur le site Web de Gurit.

Toutes les coordonnées sont disponibles à l'[adresse suivante : https://www.gurit.com/report-a-concern/](https://www.gurit.com/report-a-concern/)

Gurit enquête sur les violations potentielles du présent code de conduite de manière respectueuse, équitable et confidentielle. Les appels, les notes détaillées et/ou les courriels seront traités de manière confidentielle.

Gurit n'autorisera aucune mesure de rétorsion à l'encontre d'une personne ayant agi de bonne foi en signalant une violation ou un soupçon de violation du présent code.

## 7.3 Conséquences de la non-conformité

Les directeurs, les cadres et les autres employés qui enfreignent le présent code feront l'objet de mesures disciplinaires et de sanctions appropriées, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat avec l'entreprise et à des poursuites judiciaires. En outre, les violations du présent code peuvent également constituer des violations de la loi et entraîner des sanctions civiles ou pénales sévères pour les employés, les supérieurs et/ou Gurit.

## 7.4 Contrôle

Le respect de ce code fera l'objet d'audits qui comprendront un examen de la connaissance de ce code au sein de l'organisation. Le conseil d'administration reçoit un rapport annuel du comité exécutif concernant le respect du code de conduite de Gurit.

Signé et approuvé par le conseil d'administration de Gurit.

Zurich, 28 mars<sup>th</sup>, 2023.

Rudolf Hadorn  
Président

Mitja Schulz  
PDG

Le présent document est une traduction du document original en anglais. En cas de divergence, l'original en anglais prévaut.